

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept avril, monsieur le Maire convoque mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à la réunion ordinaire qui aura lieu le jeudi 04 mai 2017 à 19 heures 00 à la mairie, sous la présidence de monsieur François RAYNAUD , Maire.

Le Maire,

Compte rendu de la séance du jeudi 04 mai 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatre mai, les membres du conseil municipal dûment convoqués par monsieur le Maire se sont réunis à la mairie à 19 heures 00 sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Présents : Madame COMBES Josiane, Madame COMBES Patricia, Monsieur DEWYNTER Franck, Madame LABORIE Marie-Christine, Madame MANDRON Sylvie, Madame MICHAUD Fanny, Madame NEBOUT Janine, Madame PLATEL Christelle, Monsieur RAYNAUD François, Monsieur ROUSSEL Stéphane, Monsieur VIEILLEFOND Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: Claude BIREAU par Marie-Christine LABORIE, Pierre MARTINEZ par Sylvie MANDRON

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Madame MANDRON Sylvie

Ordre du jour:

1/ Délibérations :

- **Demande de subvention FDAEC**
- **Demande de subvention FDAVC**
- **Levée du droit de préemption en zone U**
- **Désignation d'un avocat concernant la requête déposée devant la Cour d'appel pour le litige en urbanisme**

2/ Questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1/ Délibérations du conseil:

Demande de subvention FDAEC (170504 01)

Monsieur le Maire fait part à son Conseil des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière des 14 et 15 décembre 2016.

La réunion cantonale du 19 avril 2017, présidée par Madame Liliane Poivert et de Monsieur Jacques Breillat, Conseillers Départementaux du canton des Coteaux de Dordogne, a permis d'envisager l'attribution à notre commune la somme de : 7 800.00 euros.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de :

- Demander au Conseil Départemental de lui attribuer au titre du FDAEC 2017 la somme ci-dessus mentionnée, pour réaliser en 2017 les opérations suivantes :

Bâtiments communaux	HT	TVA	TTC
Montant total des dépenses	20 152,10	4 030,42	24 182,52
Subvention FDAEC 2017			7 800,00
Autofinancement			16 382,52

Demande de subvention FDAVC (170504 02)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du FDAVC 2017 pour les travaux de réfection de la voirie communale prévue au budget primitif 2017. Il présente aux conseillers municipaux le devis réalisé par la commission des routes après un appel à concurrence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve et décide :

- des travaux à réaliser pour les montants suivants :

Travaux de voirie pour un total de 25 351.00 € H.T. **(30 421.20 € T.T.C).**

Le financement de ces travaux sera assuré de la façon suivante :

- **Subvention Conseil Général (FDAVC) de 35% de 25 000 € :** **8 750.00 €**
 (plafonné à 25 000 € HT)
- **Autofinancement de la commune :** **21 671.20 €**

Le Conseil Municipal charge et autorise monsieur le Maire à établir et à signer toutes pièces nécessaires à la constitution de ce dossier de demande de subvention.

Levée du droit de préemption (170504 03)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) concernant les parcelles

- ZD 189, ZD 192, et ZD 197

Monsieur le Maire propose à son conseil de lever le droit de préemption de cete parcelle.

Après délibération,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lever le droit de préemption urbain sur les parcelles :

- ZD 189, ZD 192, et ZD 197 situées en zone UC

Contentieux Urbanisme : désignation d'un avocat (170504_04)

Vu la requête déposée devant la Cour Administrative d'appel pour le contentieux en urbanisme ;

Vu la proposition de convention de Maître Isabelle Carton de Grammond du cabinet DS AVOCATS dont la rémunération s'élève 4 500 €HT ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de désigner Maître Isabelle Carton de Grammond, associé du cabinet DS AVOCATS, 4 rue Porte Basse à Bordeaux (33000) pour assurer la défense des intérêts de la commune dans le cadre de cette procédure ;
- d'approuver la convention d'honoraires ;
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer ladite convention et à en assurer l'exécution.

Décision modificative (170504_05)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-600.00	
275	Dépôts et cautionnements versés	600.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2/ Divers

Accessibilité Mairie : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il était prévu au BP 2017 un reste à réaliser de 41 288 € correspondant à l'opération « accessibilité ». Nous avons reçu les devis pour l'aménagement des abords de la Mairie, à savoir :

- L'entreprise Colas pour la voirie 13 556.40€TTC
- L'entreprise Lespinasse pour la maçonnerie 12 241.04€TTC
- L'entreprise Métallerie Martin pour la ferronnerie 3 150.00€TTC

Le planning des travaux doit être validé lors d'une prochaine réunion avec l'Architecte et les entreprises.

Bulletin municipal : la commission doit se réunir le lundi 15 mai pour la préparation du bulletin de juin.

Associations : une réunion aura lieu le Mardi 9 mai pour la préparation de la fête locale.

Elections présidentielles du 7 mai : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le tableau de permanence.

Cérémonie du 8 Mai : Un rassemblement est prévu devant la salle des fêtes à 11h30 et défilé jusqu'au monument aux morts. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

Congés : La mairie sera fermée du 26 mai au 31 mai 2017.